

Budget fédéral 2017 : Points saillants par politique

Table of Contents

Science et innovation	2
Commerce et transport	Error! Bookmark not defined.
Sécurité alimentaire:	8
Travail:	Error! Bookmark not defined.
Infrastructure:.....	10
Changement climatique :.....	10
Fiscalité :	12

Scott Ross

Directeur de la gestion des risques et de la politique agricole

Fédération canadienne de l'agriculture

Tél : 613-236-3633 poste 2324

Courriel : scott@producteurs-canadiens.ca

Science et innovation :

Supergrappes:

Le budget de 2017 propose d'investir jusqu'à 950 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2017-2018, pour appuyer un petit nombre de « supergrappes » d'innovation menées par l'entreprise, qui présentent le plus grand potentiel d'accélération de la croissance économique. Les fonds seront attribués par voie concurrentielle.

Le concours, qui sera lancé en 2017, visera les supergrappes qui viennent accroître la compétitivité mondiale du Canada en mettant l'accent sur des industries très innovantes comme la fabrication de pointe, l'agroalimentaire, les technologies propres, la technologie numérique, les sciences biologiques et de la santé, les ressources propres, ainsi que l'infrastructure et le transport.

Ces industries attirent habituellement un plus grand nombre de travailleurs qualifiés qui sont de sexe masculin plutôt que féminin. Le budget de 2017 propose de collaborer avec des partenaires de toutes les couches de la société canadienne afin de modifier cette tendance, d'aider plus de femmes à réussir et de contribuer à assurer la croissance de la classe moyenne du Canada.

Des 950 millions de dollars, 800 millions proviendront de la dotation budgétaire au titre des réseaux et des grappes d'innovation annoncée dans le budget de 2016, et 150 millions proviendront des sommes affectées à l'infrastructure du transport en commun et à l'infrastructure verte dans l'*Énoncé économique de l'automne 2016*.

" (pg. 79-80)

Innovation Canada:

Le budget de 2017 propose de mettre sur pied Innovation Canada, une nouvelle plateforme dirigée par Innovation, Sciences et Développement économique Canada, qui coordonnera et simplifiera le soutien offert aux innovateurs du Canada.

Afin de mieux appuyer les innovateurs canadiens, Innovation Canada aura le mandat suivant :

- **Diriger la création de stratégies de croissance économique au Canada.** En collaboration avec les principaux innovateurs du pays, Innovation Canada établira six tables sectorielles de stratégies économiques visant à cerner les possibilités d'innovation dans les domaines suivants : fabrication de pointe, agroalimentaire, technologies propres, industrie numérique, sciences biologiques et de la santé, et ressources propres. Les tables sectorielles de stratégies économiques établiront des cibles de croissance ambitieuses pour les innovateurs canadiens et cerneront les défis propres à chaque secteur, les « goulots d'étranglement » de l'innovation ainsi que les obstacles à une participation accrue des deux sexes, en plus d'énoncer des

stratégies particulières pour aider les innovateurs à atteindre leurs cibles. Les tables sectorielles de stratégies économiques contribueront à orienter les efforts du gouvernement visant à offrir des programmes pertinents et efficaces aux innovateurs du Canada.

- **Amorcer un examen pangouvernemental des programmes d'innovation en entreprise.** Afin de s'assurer que ses programmes sont simples et efficaces et qu'ils répondent le mieux possible aux besoins des innovateurs du Canada, le gouvernement examinera les programmes existants avec l'appui d'experts externes. L'examen englobera toutes les organisations fédérales pertinentes, y compris Innovation, Sciences et Développement économique Canada, Ressources naturelles Canada et Agriculture et Agroalimentaire Canada. Parallèlement, le gouvernement examinera aussi le Programme d'encouragements fiscaux pour la recherche scientifique et le développement expérimental afin de veiller au maintien de son efficacité et de son efficience.

LE NOUVEAU FONDS STRATÉGIQUE POUR L'INNOVATION

Le budget de 2017 propose de créer un nouveau Fonds stratégique pour l'innovation doté de 1,26 milliard de dollars sur cinq ans dans le but de regrouper et de simplifier les programmes existants d'innovation en entreprise, notamment l'Initiative stratégique pour l'aérospatiale et la défense, le Programme de démonstration de technologies, le Fonds d'innovation pour le secteur de l'automobile et le Programme d'innovation pour les fournisseurs du secteur de l'automobile.

Le Fonds stratégique pour l'innovation attirera et appuiera de nouveaux investissements de haute qualité dans les entreprises. Il continuera d'être offert aux entreprises de l'aérospatiale et de l'automobile, tout en étendant son soutien à d'autres secteurs dynamiques et émergents, comme les technologies propres et l'agroalimentaire.

Le budget de 2017 propose de fournir 200 millions de dollars de plus sur trois ans, à compter de 2017-2018, qui s'ajouteraient au financement existant. De ce montant, 100 millions seront de nouveaux fonds et 100 millions seront prélevés du montant de 1 milliard annoncé dans le budget de 2016 à l'appui des technologies propres."

STRATÉGIE EN MATIÈRE DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE POUR 2017

Reconnaissant l'importance d'un régime de propriété intellectuelle efficace, le budget de 2017 annonce que le gouvernement élaborera une nouvelle stratégie en matière de propriété intellectuelle au cours de l'année à venir. La stratégie contribuera à faire en sorte que le régime de propriété intellectuelle du Canada soit moderne et solide et qu'il soutienne les innovations canadiennes au XXI^e siècle.

RENFORCER LA PRATIQUE DES SCIENCES AU GOUVERNEMENT

Le budget de 2017 propose de rehausser l'importance des sciences au gouvernement en établissant le poste de conseiller scientifique en chef et un secrétariat connexe. Dans le cadre de son mandat, le conseiller scientifique en chef offrira des conseils sur les façons de garantir que les connaissances scientifiques du gouvernement sont accessibles au public, que les scientifiques fédéraux peuvent s'exprimer librement sur leurs recherches et que les travaux scientifiques sont communiqués efficacement dans l'ensemble du gouvernement.

Le conseiller scientifique en chef sera chargé de conseiller le premier ministre et le ministre des Sciences, et il remplira principalement des fonctions de consultation et de coordination. Le budget de 2017 propose d'accorder un budget annuel de 2 millions de dollars pour le conseiller scientifique en chef et le secrétariat connexe.

De plus, au cours de l'année à venir, le gouvernement s'emploiera à élaborer une nouvelle stratégie sur l'infrastructure scientifique fédérale. Cela comprendra un examen des investissements existants dans l'infrastructure scientifique fédérale, y compris les laboratoires et les centres d'essais fédéraux, et la présentation d'une feuille de route pour les investissements futurs. La stratégie offrira une approche plus intégrée et plus efficace à l'égard des laboratoires fédéraux, de la technologie de l'information et des ressources humaines dans le milieu scientifique fédéral. Elle visera en outre à garantir que les scientifiques fédéraux ont accès à l'infrastructure de calibre mondial, à de l'équipement innovateur et aux réseaux informatiques dont ils ont besoin afin de produire les meilleurs résultats possible pour les Canadiens.

INSTALLATION DE RECHERCHE SUR LA SANTÉ DES VÉGÉTAUX

Conformément à l'engagement du gouvernement d'établir et d'entretenir une infrastructure scientifique fédérale moderne, le budget de 2017 propose également de consacrer 80 millions de dollars sur cinq ans, selon la comptabilité de caisse, à compter de 2017-2018, pour remplacer le Centre de protection des végétaux de Sidney, situé à Sidney, en Colombie-Britannique. Une nouvelle installation de recherche de calibre mondial sur la santé des végétaux permettra d'appuyer la sécurité du secteur agricole et agroalimentaire du Canada, tout en facilitant les échanges commerciaux et une croissance économique dont bénéficient tous les Canadiens.

ACCÈS DES ENTREPRISES DES TECHNOLOGIES PROPRES AU FINANCEMENT

Le budget de 2017 propose d'accroître le soutien financier accordé au secteur canadien des technologies propres en mettant à la disposition des entreprises de technologies propres prometteuses un financement accru sous forme de capitaux propres, de fonds de roulement et de fonds destinés aux projets. Près de 1,4 milliard de dollars en nouveaux fonds, selon la comptabilité de caisse, seront offerts pour aider les entreprises de technologies propres du Canada à croître et à prendre de l'expansion.

PROMOUVOIR LA DÉMONSTRATION DES TECHNOLOGIES PROPRES

Misant sur ces investissements, le budget de 2017 propose d'investir 400 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2017-2018, afin de recapitaliser le Fonds de technologies du DDMC. Ce financement soutiendra des projets, partout au Canada, visant à développer et à démontrer de nouvelles technologies propres qui favorisent le développement durable, y compris celles qui s'attaquent à des questions environnementales comme les changements climatiques, la qualité de l'air et la propreté de l'eau et du sol.

INVESTIR DANS LA RECHERCHE-DÉVELOPPEMENT POUR LES ÉNERGIES ET LE TRANSPORT PROPRES

Le gouvernement propose d'accorder 229 millions de dollars sur quatre ans, à compter de 2018-2019, à Ressources naturelles Canada et à Transports Canada afin qu'ils poursuivent leurs activités de R-D par l'entremise de leurs programmes d'innovation de base liés aux énergies propres et au transport propre.

ENCOURAGER LES TECHNOLOGIES PROPRES DANS LES SECTEURS DES RESSOURCES NATURELLES

Afin d'appuyer la recherche sur les technologies propres ainsi que le développement, la démonstration et l'adoption de technologies propres dans les secteurs des ressources naturelles du Canada, le budget de 2017 propose d'accorder 200 millions de dollars sur quatre ans, à compter de 2017-2018, à Ressources naturelles Canada, Agriculture et Agroalimentaire Canada et Pêches et Océans Canada. Les technologies à diverses étapes de développement seront admissibles, et les bénéficiaires admissibles comprendront l'industrie, le milieu universitaire, les laboratoires fédéraux et d'autres organisations de recherche.

ACCROÎTRE L'AIDE FISCALE POUR L'ÉNERGIE PROPRE

L'énergie géothermique est une source d'énergie renouvelable qui offre le potentiel de répondre de manière fiable à une partie des besoins du Canada en matière de chauffage et de production d'électricité, y compris dans les communautés éloignées et du Nord où la dépendance aux carburants fossiles demeure élevée. Afin d'encourager une plus grande utilisation de l'énergie géothermique, le budget de 2017 propose ce qui suit :

- étendre la déduction pour amortissement accéléré à un plus grand éventail de projets géothermiques et de frais connexes;
- élargir l'éventail de frais liés aux projets d'énergie géothermique qui sont admissibles à titre des frais liés aux énergies renouvelables et à l'économie d'énergie au Canada, qui peuvent être déduits en entier dans l'année où ils sont engagés.

ÉTABLIR UNE STRATÉGIE RELATIVE AUX DONNÉES SUR LES TECHNOLOGIES PROPRES ET LE CARREFOUR DE LA CROISSANCE PROPER

Afin d'encourager l'innovation, d'approfondir les connaissances dans le secteur privé et les communautés d'intervenants et de contribuer à éclairer la prise de décision future par le gouvernement, ce dernier entend établir une Stratégie relative aux données sur les technologies propres. Le budget de 2017 propose d'accorder 14,5 millions de dollars sur quatre ans, à compter de 2017-2018, à Ressources naturelles Canada et Innovation, Sciences et Développement économique Canada pour l'élaboration de cette stratégie.

FAIRE PROGRESSER LES SCIENCES ET L'INNOVATION AGRICOLES

Le budget de 2016 a investi 30 millions de dollars sur six ans afin de soutenir la recherche de pointe dans les sciences agricoles et la génomique à Agriculture et Agroalimentaire Canada.

Commerce et transport :

FONDS NATIONAL DES CORRIDORS COMMERCIAUX

Dans le but d'intervenir face aux problèmes urgents liés aux contraintes de capacité et aux goulots d'étranglement aux principaux ports d'entrée, et pour mieux relier l'infrastructure ferroviaire et routière qui permet la croissance économique à l'échelle du Canada, le gouvernement propose d'établir un nouveau fonds national des corridors commerciaux.

Les investissements cibleront la congestion et les inefficacités dans les ports maritimes comme ceux de Vancouver (essentiel à l'expansion du commerce du Canada avec l'Asie) et de Montréal (essentiel au succès de l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne), ainsi que dans les corridors ferroviaires et routiers les plus achalandés situés autour de la région du Grand Toronto et d'autres centres urbains dans tout le pays.

Le budget de 2017 propose de verser 2 milliards de dollars sur 11 ans pour appuyer les activités relatives au fonds. Au moins 5 milliards supplémentaires seront fournis par l'entremise de la Banque de l'infrastructure du Canada pour des investissements prioritaires en matière de commerce et de transport.

SYSTÈME D'INFORMATION SUR LE COMMERCE ET LE TRANSPORT

Le gouvernement propose d'établir un nouveau centre canadien de données sur les transports et un portail de données ouvertes, lesquels serviront de sources de données rigoureuses en matière de transport intermodal et de mesures du rendement. Statistique Canada, les autres ordres de gouvernement, l'industrie et les établissements d'enseignement agiront à titre de partenaires dans le cadre de cette initiative. L'initiative soutiendra les innovations qui feront circuler les marchandises de manière plus efficiente le long des chaînes d'approvisionnement et de distribution, de manière à acheminer ces marchandises du fabricant au consommateur de façon plus rapide, abordable et viable.

Afin d'appuyer cette mesure, le budget de 2017 propose de fournir 50 millions de dollars sur 11 ans à Transports Canada pour le lancement d'un système d'information sur le commerce et le transport.

MODERNISER LE RÉSEAU DE TRANSPORT DU CANADA

Les déplacements et les transports sont en évolution. Qu'il s'agisse de voitures autonomes qui circulent sur nos routes ou de drones qui occupent l'espace aérien, ou encore de la structure des échanges commerciaux qui change de façon perpétuelle, le gouvernement doit suivre le rythme des tendances en constante évolution en mettant à jour les règlements, les certifications et les normes. Les initiatives proposées comprennent les suivantes :

- élaborer des règlements pour assurer l'adoption sécuritaire des véhicules connectés et autonomes et des véhicules aériens sans pilote;

- collaborer avec l'industrie, les provinces, les territoires et les municipalités afin d'établir des projets pilotes (p. ex., pour évaluer une nouvelle technologie de véhicule aérien sans pilote à un nouveau centre d'essais);
- renforcer la capacité de Transports Canada d'établir et de communiquer les normes et les certifications dont aura besoin l'industrie pour utiliser ces nouvelles technologies en toute sécurité.

Afin de soutenir la croissance durable de cette industrie et d'autres industries liées au transport, le gouvernement déposera un projet de loi visant à conclure des accords sur les niveaux de service avec l'industrie. Ces nouveaux pouvoirs rendront possible un recouvrement des coûts plus efficace pour les services de réglementation et de certification.

RENFORCER LE COMMERCE AU CANADA

Le gouvernement a travaillé en étroite collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux pour négocier le nouvel Accord de libre-échange canadien (ALEC).

L'ALEC offrira des avantages tangibles aux Canadiens et à leurs entreprises dans une vaste gamme de secteurs, et ce, dans les 13 provinces et territoires du pays. Les entreprises canadiennes de toutes tailles auront encore plus d'occasions de croître et d'innover au pays, ce qui leur permettra d'être mieux préparées à soutenir la concurrence sur la scène internationale. Cet accord permettra aux consommateurs de bénéficier d'un plus grand choix et de coûts réduits, en plus de créer des emplois pour la classe moyenne dans une variété de secteurs partout au pays. L'ALEC a également établi un processus pour une future libéralisation du commerce dans des secteurs tels que le commerce interprovincial des boissons alcoolisées. L'Accord devrait entrer en vigueur en 2017.

LA CROISSANCE ET LE DÉVELOPPEMENT EN ASIE

Le succès du Canada est tributaire du commerce. Des relations commerciales solides engendrent des possibilités accrues de réussite et de prospérité pour les Canadiens de la classe moyenne. Le gouvernement accorde la priorité au commerce et aux investissements avec les principaux marchés de l'Asie, notamment la Chine, l'Inde et le Japon, afin de renforcer les liens du Canada avec l'Asie et de stimuler les échanges commerciaux.

Au mois de septembre dernier, le premier ministre du Canada et le président exécutif du groupe Alibaba, Jack Ma, ont lancé le « Pavillon du Canada » dans le site d'achats en ligne d'Alibaba. Le Pavillon établit des liens entre de nombreuses entreprises canadiennes et plus de 400 millions de consommateurs dans le marché chinois qui utilisent Alibaba. Il aide à donner une image de marque aux produits et services canadiens, fait la promotion de la culture et du tourisme canadiens, crée de nouvelles occasions d'affaires pour les petites et moyennes entreprises canadiennes et d'autres partenaires, et constitue la preuve de la demande accrue, et croissante, de produits canadiens en Asie.

Le budget de 2017 propose d'investir 256 millions de dollars sur cinq ans pour permettre au Canada de se joindre à la Banque asiatique d'investissement pour les infrastructures (BAII) afin de consolider notre coopération multilatérale avec des pays du monde entier. L'adhésion du Canada à la BAII

favorisera une croissance économique inclusive et durable en Asie et au-delà, en encourageant des investissements dans des projets d'infrastructure de grande qualité, notamment dans les secteurs du transport et de l'énergie.

FAIRE CROÎTRE L'ÉCONOMIE GRÂCE À L'INNOVATION AGROALIMENTAIRE

En plus des investissements particuliers qui ont été réalisés à l'appui de la croissance et de l'innovation dans le secteur agroalimentaire du Canada, le gouvernement a déployé des efforts pour soutenir les agriculteurs et les entreprises de transformation des aliments du Canada.

- Il a éliminé les tarifs sur un large éventail d'ingrédients de transformation alimentaire, ce qui représente environ 700 millions de dollars en importations annuelles, dans le but de renforcer la compétitivité des fabricants agroalimentaires canadiens au pays et à l'étranger.

Sécurité alimentaire :

RENFORCER LE SYSTÈME CANADIEN DE SALUBRITÉ DES ALIMENTS

Pour aider à renforcer le système de salubrité des aliments de calibre mondial du Canada, le budget de 2016 comportait un investissement de 38,5 millions de dollars sur deux ans, selon la comptabilité de caisse, pour permettre à l'Agence canadienne d'inspection des aliments d'investir dans des systèmes qui mettent l'accent sur les aliments canadiens et importés à risque élevé.

Afin d'appuyer les efforts continus visant à mieux prévenir et détecter les risques pour la salubrité des aliments et à être mieux en mesure d'intervenir, le cas échéant, le budget de 2017 propose d'investir jusqu'à concurrence de 149,3 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2017-2018, pour renouveler les programmes de base d'inspection de la salubrité des aliments mis en œuvre par l'Agence canadienne d'inspection des aliments et par Santé Canada. Cet investissement proposé appuierait les activités d'inspection des installations de transformation de la viande ainsi que les programmes ciblés pour traiter les risques associés à la contamination par la listériose, et permettrait de maintenir le fonctionnement du Bureau de vérification des inspections de l'Agence.

Travail :

AMÉLIORER LE PROGRAMME DES TRAVAILLEURS ÉTRANGERS TEMPORAIRES

Le budget de 2017 prévoit 279,8 millions de dollars sur cinq ans, dès 2017-2018, et 49,8 millions par année par la suite, afin de soutenir l'exécution continue du Programme des travailleurs étrangers temporaires et du Programme de mobilité internationale. Cet investissement misera sur la nouvelle

stratégie en matière de compétences mondiales du Canada, qui aidera à faciliter l'entrée temporaire de talents mondiaux hautement qualifiés.

FORMATION AXÉE SUR LES COMPÉTENCES POUR LA NOUVELLE ÉCONOMIE

En vertu des ententes de transfert relatives au marché du travail existants, le gouvernement fournit près de 3 milliards de dollars par année aux provinces et aux territoires pour la conception et la prestation de programmes de formation axée sur les compétences et de soutien à l'emploi visant à aider les Canadiens à se préparer à l'emploi, à retourner au travail ou à maintenir leur emploi. Cependant, en 2013-2014, les femmes représentaient moins de 44,5 % de tous les participants en vertu des Ententes sur le développement du marché du travail, qui constituent le volet le plus important de ces accords de transfert. Cette sous-représentation est particulièrement préoccupante, compte tenu des obstacles importants auxquels les femmes sont confrontées sur le marché du travail.

Le budget de 2017 propose de fournir 2,7 milliards de dollars de plus sur six ans, à compter de 2017-2018, afin d'élargir ces accords et d'aider un plus grand nombre de Canadiens à accéder à la formation et à l'aide à l'emploi. Ce financement s'accompagne d'un engagement renouvelé visant à accroître la participation des groupes sous-représentés, comme les femmes, dans le milieu de travail. En collaboration avec les provinces et les territoires, le gouvernement formulera une nouvelle approche pour les programmes du marché du travail qui tient mieux compte des besoins diversifiés des Canadiens.

INVESTIR DANS L'INNOVATION EN MATIÈRE DE COMPÉTENCES

Comme l'ont recommandé le Conseil consultatif en matière de croissance économique et le Forum des ministres du marché du travail, il est nécessaire d'adopter de nouvelles approches afin de combler les écarts de compétences et d'appuyer la formation continue tout au long de la vie professionnelle des Canadiens. À cette fin, le budget de 2017 prévoit 225 millions de dollars sur quatre ans, à compter de 2018-2019, et 75 millions par année par la suite, afin de mettre sur pied un nouvel organisme qui appuiera l'acquisition et la mesure des compétences au Canada.

ENCOURAGER LES CANADIENS SANS EMPLOI À SUIVRE UNE NOUVELLE FORMATION À L'AIDE DE L'ASSURANCE-EMPLOI

Afin d'aider un plus grand nombre de Canadiens sans emploi à obtenir la formation dont ils ont besoin pour trouver un bon emploi bien rémunéré, le gouvernement propose que l'on utilise de façon plus efficace les assouplissements actuellement prévus dans le programme d'assurance-emploi, soit de permettre aux demandeurs de suivre une formation autofinancée et de conserver leur statut au titre de l'assurance-emploi. Cela signifie que les personnes qui sont sans emploi et qui reçoivent des prestations d'assurance-emploi pourront retourner aux études afin de suivre la formation requise pour trouver un nouvel emploi sans crainte de perdre les prestations d'assurance-emploi dont elles ont besoin pour subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille. Ainsi, les familles canadiennes bénéficieront d'une plus grande sécurité financière à un moment où elles ont le plus besoin d'aide.

Le budget de 2017 propose de fournir 132,4 millions de dollars sur quatre ans, à compter de 2018-2019, et 37,9 millions par année par la suite, afin de permettre aux Canadiens sans emploi de suivre une formation qu'ils financent eux-mêmes tout en recevant des prestations d'assurance-emploi.

Infrastructure :

PLANIFIER UN AVENIR MEILLEUR POUR LES COMMUNAUTÉS RURALES ET NORDIQUES

Puisque les communautés rurales et nordiques ont des besoins en infrastructure particuliers qui nécessitent une approche plus ciblée, le gouvernement investira 2,0 milliards de dollars sur 11 ans à l'appui d'un large éventail de projets d'infrastructure, investissements qui seront attribués aux provinces et aux territoires selon une base d'affectation prévoyant un montant de base en plus d'un montant par habitant.

RENDRE L'ACCÈS INTERNET À DOMICILE PLUS ABORDABLE POUR LES FAMILLES À FAIBLE REVENU

Le budget de 2017 prévoit un investissement de 13,2 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2017-2018, dans un nouveau programme d'accès abordable, qui aidera les fournisseurs de services à offrir des forfaits Internet à domicile à faible coût aux familles à faible revenu intéressées.

Afin de mieux comprendre la façon dont les Canadiens utilisent la technologie numérique, le budget de 2017 prévoit aussi affecter 5 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2017-2018, à la réalisation de sondages par Statistique Canada et le secteur privé à propos de l'incidence de la technologie numérique au Canada.

APPUYER LES FAMILLES GRÂCE À UN SOUTIEN À L'APPRENTISSAGE ET À LA GARDE DES JEUNES ENFANTS

Afin d'aider les enfants canadiens à obtenir le meilleur départ possible dans la vie, et pour mieux soutenir les familles canadiennes, le budget de 2016 prévoyait un montant initial de 500 millions de dollars en 2017-2018 pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants.

Prenant appui sur cet engagement, le budget de 2017 propose d'investir 7 milliards supplémentaires sur 10 ans, à compter de 2018-2019, afin de soutenir et de créer un plus grand nombre de places abordables et de qualité dans les garderies de l'ensemble du pays.

Changement climatique :

ADAPTATION ET RÉSILIENCE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Pour protéger nos communautés et tous les Canadiens contre les risques associés aux changements climatiques, le budget de 2017 propose ce qui suit :

- Établir un nouveau Centre canadien des services climatiques afin d'améliorer l'accès à des centres de climatologie et de résilience climatique régionale. Les centres collaboreront avec les provinces, les territoires, les Autochtones et d'autres partenaires pour faciliter l'accès des gouvernements, des communautés, des décideurs, des entreprises et des organisations aux données et aux renseignements liés à la climatologie, et aider à appuyer la prise de décisions en matière d'adaptation aux changements climatiques partout au pays. Ce nouveau centre sera administré par Environnement et Changement climatique Canada. Le budget de 2017 propose d'accorder 73,5 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2017-2018, à Environnement et Changement climatique Canada et à Ressources naturelles Canada pour établir le Centre et renforcer la capacité et l'expertise régionales en matière d'adaptation.
- Élaborer et mettre en oeuvre un plan d'action national pour réagir au large éventail de risques pour la santé occasionnés par les changements climatiques. Le budget de 2017 propose de fournir à Santé Canada, à l'Agence de la santé publique du Canada et aux Instituts de recherche en santé du Canada une somme de 47,0 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2017-2018, pour élaborer ce plan et le mettre en oeuvre.
- Entreprendre des évaluations des risques concernant les actifs de l'infrastructure de transport fédérale. Le budget de 2017 propose d'accorder 16,4 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2017-2018, à Transports Canada pour s'assurer que les routes, les ponts, les réseaux ferroviaires et les ports du Canada sous gestion fédérale pourront résister aux effets des catastrophes naturelles, des changements climatiques et des phénomènes météorologiques extrêmes.

POLITIQUES, COMMUNICATIONS ET MOBILISATION

Pour assurer une approche pangouvernementale coordonnée aux changements climatiques, le budget de 2017 propose d'accorder 135,4 millions de dollars sur quatre ans, à compter de 2018-2019, à Environnement et Changement climatique Canada et à Ressources naturelles Canada. Cet investissement servira à renforcer les mesures à l'égard des polluants climatiques de courte durée de vie, à décarboniser le réseau de transport et à maintenir la capacité stratégique et de coordination, en plus d'élaborer un cadre législatif pour les projets d'énergie renouvelable extracôtière.

FILET DE SÉCURITÉ FÉDÉRAL POUR LA TARIFICATION DE LA POLLUTION CAUSÉE PAR LE CARBONE

Le Cadre comprend une approche pancanadienne pour une tarification de la pollution causée par le carbone, dans le but d'avoir une telle tarification en place dans toutes les provinces et tous les territoires d'ici 2018. Les provinces et les territoires ont le choix entre deux systèmes : l'imposition d'un prix direct sur la pollution causée par le carbone ou un système de plafonnement et d'échange. Le gouvernement instaurera un filet de sécurité pour la tarification qui s'appliquera dans les provinces et les territoires qui ne respectent pas le modèle fédéral pour la tarification de la pollution causée par le carbone.

Au cours des prochains mois, le gouvernement publiera un document de consultation comprenant les détails techniques du mécanisme proposé de filet de sécurité fédéral pour la tarification de la pollution causée par le carbone, et il cherchera à être à l'écoute du point de vue des Canadiens.

Fiscalité :

NOUVEAU CRÉDIT CANADIEN POUR AIDANT NATUREL

Le budget de 2017 propose de simplifier le système existant. Il prévoit le remplacement du crédit pour aidants naturels, du crédit pour personnes à charge ayant une déficience et du crédit d'impôt pour aidants familiaux par un nouveau crédit unique : le crédit canadien pour aidant naturel. Ce nouveau crédit non remboursable offrira un meilleur soutien à ceux qui en ont le plus besoin; il s'applique aux aidants naturels, qu'ils habitent ou non avec le membre de leur famille, et il aidera les familles qui ont des responsabilités d'aidants.

Le nouveau crédit canadien pour aidant naturel permettra un allègement fiscal applicable aux montants qui suivent :

- 6 883 \$ (en 2017) relativement aux dépenses engagées pour les soins de personnes à charge ayant une infirmité (y compris les personnes handicapées), qu'il s'agisse de parents, de frères ou de soeurs, d'enfants adultes ou d'autres proches déterminés.
- 2 150 \$ (en 2017) relativement aux dépenses engagées pour les soins d'une infirmité (y compris les personnes handicapées).

PLANIFICATION FISCALE AU MOYEN DE SOCIÉTÉS PRIVÉES

L'examen des dépenses fiscales fédérales a mis en évidence un certain nombre de problèmes liés aux stratégies de planification fiscale au moyen de sociétés privées, qui peuvent permettre à des

particuliers à revenu élevé de profiter d'avantages fiscaux injustes. Ces particuliers ont accès à un éventail de stratégies de réduction des impôts auxquelles les autres Canadiens n'ont pas accès. Ces stratégies comprennent les suivantes :

- La conversion du revenu régulier d'une société privée en gains en capital, qui peut réduire l'impôt sur le revenu grâce aux taux d'imposition plus bas applicables aux gains en capital. Le revenu d'une société privée est habituellement versé sous forme de salaire ou de dividendes aux dirigeants et actionnaires, qui sont assujettis à l'impôt en fonction de leur taux d'imposition du revenu des particuliers (sous réserve d'un crédit d'impôt pour dividendes qui tient compte de l'impôt sur le revenu des sociétés qui est présumé avoir été payé). À l'opposé, seulement la moitié des gains en capital sont inclus dans le revenu, ce qui donne lieu à un taux d'imposition bien plus bas sur le revenu qui est converti de dividendes en gains en capital.

Un certain nombre de mesures ont été mises en oeuvre au fil des ans afin de limiter la portée de certains de ces mécanismes de planification, mais ces mesures n'ont pas toujours été pleinement efficaces. Par conséquent, le gouvernement examine plus à fond l'utilisation de stratégies de planification fiscale qui font intervenir des sociétés privées et qui réduisent de façon inappropriée les taux d'imposition de particuliers qui gagnent un revenu élevé. Ce faisant, le gouvernement déterminera aussi si des caractéristiques de l'actuel régime de l'impôt sur le revenu ont des incidences inappropriées et négatives sur les opérations commerciales véritables auxquelles participent des membres d'une même famille.

ÉLIMINER DES ÉCHAPPATOIRES FISCALES

Préciser le sens voulu de « contrôle de fait » en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu en vue de déterminer la personne qui a le contrôle d'une société afin de prévenir un accès inapproprié aux mesures de soutien, comme le taux d'imposition des petites entreprises et le crédit d'impôt remboursable au taux majoré de 35 % pour la recherche scientifique et le développement expérimental pour les petites entreprises.

MISE À JOUR DE MESURES FISCALES POUR TENIR COMPTE DES CHANGEMENTS D'ORDRE ÉCONOMIQUE

Éliminer l'exemption de l'impôt sur le revenu pour les assureurs de biens servant à l'agriculture ou à la pêche, laquelle a été instaurée en 1954 afin d'encourager l'offre d'assurances dans les zones rurales. Étant donné que le secteur financier canadien d'aujourd'hui est de plus en plus sophistiqué, les compagnies d'assurances, y compris les sociétés mutuelles, sont en bonne position pour efficacement souscrire les risques associés à l'agriculture et à la pêche.

PROGRAMME DE DONS DE BIENS ÉCOSENSIBLES

Le programme de dons de biens écosensibles constitue, pour les Canadiennes et les Canadiens ayant un fonds de terre écosensible, un moyen de contribuer à la protection du patrimoine environnemental du Canada. Dans le cadre de ce programme, certains dons de fonds de terre écosensibles, de covenant ou de servitude sur un tel fonds de terre (les dons de biens écosensibles) sont admissibles à une aide fiscale particulière. Les donateurs qui sont des particuliers sont admissibles au crédit d'impôt pour dons de bienfaisance, tandis que les donateurs constitués en société sont admissibles à une déduction d'impôt pour dons de bienfaisance. Le montant du don, pouvant atteindre jusqu'à 100 % du revenu net, peut être demandé au cours d'une année, et les montants inutilisés peuvent être reportés prospectivement jusqu'à concurrence de dix ans.

Le programme de dons de biens écosensibles est principalement administré par Environnement et Changement climatique Canada (ECCC). Pour qu'un don réponde aux exigences du programme de dons de biens écosensibles, le ministre d'ECCC doit :

- attester que le fonds de terre est sensible sur le plan écologique et que sa conservation et sa protection sont importantes pour la préservation du patrimoine environnemental du Canada;
- déterminer l'admissibilité de l'organisation qui recevra le don, s'il s'agit d'un organisme de bienfaisance enregistré;
- attester de la juste valeur marchande du don.

De plus, les covenants et les servitudes doivent être à perpétuité pour être admissibles en tant que dons écologiques.

Afin de s'assurer que les fonds de terre dont on fait don ne sont pas par la suite utilisés à d'autres fins, la Loi de l'impôt sur le revenu prévoit un impôt de 50 % de la juste valeur marchande du fonds de terre à un bénéficiaire qui, sans le consentement d'ECCC, modifie l'utilisation du bien ou dispose de celui-ci. L'Agence du revenu du Canada est responsable d'établir une cotisation et de percevoir l'impôt dans de telles situations.